

**Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal
du 8 juin 2020 à 20 heures
A la salle Jean Rostand à Lorette**



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOIT Marie-Claire, M. BAILLY Camille, MME POULAIN Jeanine, M. RAIJA Gilles, MME ORIOL Evelyne, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, M. POINAS Christophe, MME BREGAIN Patricia, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick, MME FAYELLE Chantale, M. Lionnel PORTALLIER, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

ABSENTS / EXCUSES : /

*Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020.
Il est approuvé à la majorité des membres présents. Abstention d'Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO, Yaren ACAR.
Les points n°8 et n°9 ont été retirés de l'ordre du jour.*

2020-06-43- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En l'occurrence a été appelé à siéger Monsieur Lionnel PORTALLIER qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier.

Par conséquent, Monsieur le Maire vous invite à prendre acte de ce changement.

2020-06-44- APPROBATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Par conséquent, au regard de l'importance des délégations de fonctions consenties aux Adjoints et à certains Conseillers, Monsieur le Maire vous propose :

1) De fixer, pour toute la durée de ce mandat, le régime indemnitaire des élus de la manière suivante :

- Pour le Maire : 55 % du terme de référence
- Pour chacun des 6 premiers adjoints : 22% du terme de référence,
- Pour le 7ème et le 8ème adjoint : 11 % du terme de référence,
- Pour chacun des 4 Conseillers délégués : 5,5 % du terme de référence.

Le terme de référence est l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2) De prévoir le versement rétroactif de ces indemnités à compter du 26 mai 2020, soit le lendemain de la date de l'élection du maire et des adjoints organisée le 25 mai 2020, (et à compter du 9 juin 2020 pour la dernière des conseillères déléguées de la liste suivante) ;

3) D'appliquer systématiquement les augmentations qui pourraient intervenir à l'avenir en raison de la modification de l'indice 100 de la fonction publique ;

4) D'imputer la dépense correspondante au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2020-06-45- CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne :	27
N'ont pas pris part au vote	0
A déduire (nuls ou bulletins blancs)	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue à	13

Ont obtenu :

Liste commune « Alliance pour Lorette » et « Lorette Citoyenne » : 25 voix

Sont ainsi désignés membres des commissions suivantes :

⇒ **Pour la commission « Environnement - Urbanisme - Travaux » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Joseph SEGUIN, Marcelle CELIBERT, Francesco LETO, Lionnel PORTALLIER

Au titre « de Lorette Citoyenne » : Dominique DI GUSTO

⇒ **Pour la commission « Finances - Personnels » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Pierre VINCENT, Evelyne ORIOL, Gérard GAMON, Eliane VERGER



Au titre « de Lorette Citoyenne » : Amelle GASSA

⇒ **Pour la commission « Action Sociale, Crèche, Habitat » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Eliane VERGER, Jeanine POULAIN, Delphine BERTOMEU, Chantal FAYELLE

Au titre « de Lorette Citoyenne » : Amelle GASSA

⇒ **Pour la commission « Enseignement – Culture – Animation » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Joelle BONNARD, Evelyne VERGNAUD, Patricia BREGAIN, Gérard GAMON

Au titre « de Lorette Citoyenne » : Yaren ACAR

⇒ **Pour la commission « Quotidien - Voirie – Réseaux et bâtiments communaux » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Camille BAILLY, Gilles RAIA, Christophe POINAS, Marcelle CELIBERT

Au titre « de Lorette Citoyenne » : Dominique DI GUSTO

⇒ **Pour la commission « Sports – Commerces de proximité – Artisanat » :**

Au titre « d'Alliance pour Lorette » : Marie-Claire FAUCOUIT, Patricia BREGAIN, Patricia PELARDY, Christophe POINAS

Au titre « de Lorette Citoyenne » : Yaren ACAR

2020-06-46- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A l'issue de ce scrutin, font donc partie de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public à caractère permanent :

- **5 membres titulaires** : Pierre VINCENT, Evelyne ORIOL, Gérard GAMON, Eliane VERGER et Amelle GASSA
- **5 membres suppléants** : Anna PINTACORONA, Patrick RICCI, Gilles RAIA, Patricia BREGAIN et Dominique DI GUSTO

2020-06-47- CREATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Monsieur le Maire vous propose :

1) En ce qui concerne la Commission « Gestion des opérations Façade »

- De créer cette commission en charge d'instruire les demandes de subvention au titre de l'opération Façade, dont le règlement est régi par délibération du conseil municipal ;
- De fixer sa composition avec les membres de la Commission municipale « Environnement, Urbanisme et Travaux », auxquels s'ajoute l'adjoint délégué aux finances ou son représentant, ainsi que l'assistant technique en charge de l'opération.

2) En ce qui concerne le conseil d'Initiation à la Vie Locale

- De créer une commission extra-municipale dénommée « Conseil d'Initiation à la Vie Locale » à laquelle participeront tous les élèves de CM1 et CM2 des établissements scolaires publics et privés sous contrat d'association de la commune et les membres de la Commission municipale « Enseignement, Culture, Animation » ;
- D'accompagner d'un budget de 300 € maximum par classe et par année scolaire, si besoin est, les activités mises en place dans ce cadre-là ;
- De la mandater pour en arrêter le règlement intérieur.

3) Un comité consultatif auprès du service municipal de l'Animation, de la Culture, de la Petite Enfance et du Temps Libre

Afin de canaliser les énergies, de planifier les animations et les manifestations culturelles, de développer et d'accompagner les initiatives municipales en direction de la petite enfance et du temps libre, sous la houlette du Directeur de l'animation et de la culture coordonnateur de la petite enfance et du temps libre,

- De créer un Comité Consultatif à cet effet,
- De désigner, pour en faire partie, les membres de la commission « Enseignement – Culture – Animation » ainsi que les responsables de la Ludothèque municipale, du service municipal de l'animation et de la coordonnatrice petite enfance,
- De solliciter le concours de compétences spécifiques en la matière et, à ce titre, d'un représentant :
 - De l'association « Coline et Colas »
 - Du Centre Social les Couleurs du Monde,
 - De la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
 - De la CAF de Saint-Etienne,
 - Du Secours Populaire,



- De la PMI,
- Des directeurs des écoles maternelles et primaires de la commune,
- Des parents d'élèves des écoles publiques,
- Des parents d'élèves des écoles privées,
- De l'inspecteur d'Académie de la circonscription,
- De l'association « La Sauvegarde »,
- Du Commissariat de Police à Saint-Chamond,
- De Madame la Principale du Collège Charles Exbrayat,
- De la Délégation à la Vie Sociale,
- De la Police Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 opposition : M. Julien LEQUEUX

2020-06-48- REDISTRIBUTION DES REPRESENTATIONS EXTERIEURES: ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Dans le prolongement des élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil Municipal doit redistribuer ses représentations extérieures dans les associations et autres organismes.

👉 **Association pour le fonctionnement et la gestion de la Maison des Tresses et des Lacets de la Terrasse-sur-Dorlay**

Ayant obtenu la majorité absolue, **Madame Delphine BERTOMEU** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

👉 **Conseil des communes d'Europe**

Ayant obtenu la majorité absolue, **Madame Marie-Claire FAUCOIT** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

👉 **Association des jardins familiaux et de détente de Lorette**

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Gilles RAI A et Madame Chantal FAYELLE** représenteront donc la Commune au sein de cette structure. Les intéressés déclarent accepter le mandat qui leur est confié.

👉 **Centre Social les couleurs du Monde de Lorette**

• **Pour le membre titulaire :**

Ayant obtenu la majorité absolue Madame Eliane VERGER représentera donc la commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

• **Pour le membre suppléant :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Patricia PELARDY** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

👉 **Conseil des écoles publiques de la Commune**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Joëlle BONNARD** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

👉 **Ecole Privée Notre Dame de Lorette**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Joëlle BONNARD** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

👉 **C.E.R.P.I.**

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Gilles RAI A** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

La crèche Coline et Colas

Ayant obtenu la majorité absolue **Mesdames Eliane VERGER, Jeanine POULAIN et Patricia PELARDY** représenteront donc la Commune au sein de cette structure. Les intéressés déclarent accepter le mandat qui leur est confié.

Le correspondant Défense

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Thierry MATHIVET** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

L'EMAS LORETTE

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Joëlle BONNARD** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

L'EHPAD Partage

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Jeanine POULAIN** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

2020-06-49- ETABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Dans le prolongement des élections municipales du mois de mars dernier, Monsieur le Maire vous invite à élire, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, les représentants de la commune au sein des diverses structures intercommunales, à savoir pour :

Le Syndicat du Parc Naturel Régional du Pilat

- **Pour le membre titulaire :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Francesco LETO** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

- **Pour le membre suppléant :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Delphine BERTOMEU** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.

Le Syndicat Intercommunal Gier-Dorlay

- **Pour les membres titulaires :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Gérard TARDY, Mesdames Marie-Claire FAUCOIT, et Evelyne VERGNAUD** représenteront donc la Commune au sein de cette structure. Les intéressés déclarent accepter le mandat qui leur est confié.

- **Pour les membres suppléants :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Patricia BREGAIN, Messieurs Christophe POINAS et Thierry MATHIVET**, représenteront donc la Commune au sein de cette structure. Les intéressés déclarent accepter le mandat qui leur est confié.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Loire

Cette désignation qui a eu lieu au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

- **Pour le membre titulaire :**

Ayant obtenu la majorité absolue **Monsieur Gilles RAIA** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressé déclare accepter le mandat qui lui est confié.

- **Pour le membre suppléant : 1**

Ayant obtenu la majorité absolue **Madame Evelyne ORIOL** représentera donc la Commune au sein de cette structure. L'intéressée déclare accepter le mandat qui lui est confié.



2020-06-50- ADOPTION D'UN REGLEMENT DE SERVICE UNIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX EN DIRECTION DE L'ENFANCE

Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1) D'accepter les clauses du présent règlement de service unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- 2) D'accepter le principe d'exiger une cotisation annuelle aux familles par enfant fréquentant le service du périscolaire et ALSH dont le montant est fixé par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;
- 3) De l'autoriser à le signer ;
- 4) De le remettre à chaque famille pour signature, qui inscrirait ses enfants aux services municipaux susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 absentions :

Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR

2020-06-51- ATTRIBUTION D'ENTREES GRATUITES BAINNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME - PARTENARIAT SCOOP RADIO/ JOURNALISTES/ PERSONNELS ET ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose :

- 1) De remettre à la radio SCOOP radio, 40 entrées gratuites pour la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME à charge pour elle, de les attribuer aux auditeurs gagnants le concours radio qu'elle va organiser et de prévoir que ces attributions soient réalisées conformément au règlement régissant les jeux et concours de Radio Scoop déposé chez un huissier de justice ; SCOOP Radio devra adresser la liste nominative des gagnants ;
- 2) De remettre à chacun des agents communaux de la Commune de Lorette, titulaires, stagiaires ou contractuels en position d'activité au 1^{er} juillet 2020, deux entrées gratuites ; pour eux ou pour offrir ;
- 3) De remettre aux journalistes présents pour couvrir le point presse ou le fonctionnement du site de la Baignade, un maximum de 20 entrées gratuites au total ;
- 4) De remettre aux membres du Conseil Municipal de Lorette non indemnisés, deux entrées gratuites, pour eux ou pour offrir ;
- 5) De prévoir que tous ces bons puissent être utilisés par les bénéficiaires lors de la saison de l'été 2020 à la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME sous réserve que le Plan d'eau ouvre bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 absentions :

Mme GASSA Amelle ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX

2020-06-52 : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

☪☪☪☪☪

Il est vingt-trois heures vingt

La séance est levée.

Le Maire,

Gérard TARDY



